

Synthèse des actions sur la thématique Emploi / Solidarité

Cette note a pour objet de présenter de façon synthétique les actions réalisées dans le domaine de l'emploi et de la solidarité par les Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement.

Les domaines d'intervention des agences dépendent fortement des spécificités régionales et des conventions de partenariats établis avec les acteurs régionaux (Conseil Régional, DIREN, ADEME, Départements, DRTEFP,...). Ainsi à priori, deux agences uniquement ont un programme emploi en tant que tel. Cependant, toutes les agences sont amenées à développer progressivement des actions qui allient solidarité et environnement à travers diverses démarches.

La solidarité est ici abordée essentiellement sous l'angle de la lutte contre la précarité et les exclusions sociales et professionnelles. La dimension solidarité entre les pays et régions n'est pas développée dans ce document. Les partenariats inter régions et inter pays menés induisent une solidarité mais ne sont pas construits initialement avec un objectif affiché de solidarité. En effet, les actions développées renvoient à des programmes aux objectifs spécifiques et différents les uns des autres (exemple : développement d'un réseau européen de la pierre sèche, voyages d'études entre élus de différents pays pour des transferts technologiques sur le traitement des déchets,...).

Deux axes d'interventions se dégagent essentiellement des actions menées par l'ensemble des agences qui concernent la création et le soutien de l'emploi dans les domaines de l'environnement et de la gestion rationnelle de l'énergie, et la lutte contre la précarité des occupants de logements sociaux.

Par ailleurs, d'autres actions sont menées ponctuellement ou bien par une agence en particulier, telles que des actions de solidarité ville-campagne, des actions de sensibilisation au commerce équitable ou des actions de solidarité entre les personnes.

I. Actions de création et de soutien de l'emploi

- 1) Animation de réseaux de structures mettant en œuvre des actions d'insertion dans le domaine de l'environnement pour favoriser les échanges d'expériences, valoriser les actions innovantes et expérimenter de nouvelles actions
 - Veille thématique et transmission d'informations générales via Internet, des bulletins d'informations ;
 - Organisation de rencontres : visites de terrain, ateliers thématiques, forums, Universités, stands lors de salons environnementaux ;
 - Groupes de travail thématiques : programmes européens, évaluation-environnement, insertion-environnement
 - Coordination de réseaux territoriaux spécifiques (notamment départementaux)
 - Réponse aux besoins des membres notamment par l'accompagnement de leur projet ;
 - Elaboration d'outils (charte de qualité, outil d'évaluation de l'utilité sociale des projets environnementaux et d'auto-évaluation de la qualité des projets, etc..) ;
 - Valorisation et promotion des expérimentations et actions innovantes par la réalisation de fiches techniques.
 - Participation aux réflexions sur les politiques à développer par les acteurs territoriaux pour répondre aux besoins
 - Participation aux réflexions nationales menées sur les métiers de l'environnement, l'économie sociale et solidaire...

Il est à noter que l'innovation de certains de ces réseaux et la nouvelle dimension solidaire qui en émerge réside notamment dans le rassemblement et la mise en relation d'organismes publics ou privés menant sur tout ou partie du territoire régional, une politique active de gestion de l'environnement, de créations d'activités et d'insertion sociale et professionnelle.

Des institutionnels, collectivités territoriales, associations, chambre consulaire, organisme de formation se côtoient et souhaitent développer des actions communes, dans une logique participative.

- 2) Accompagnement des porteurs de projets d'environnement créateurs d'emploi, notamment s'appuyant sur des dispositifs d'insertion

Il s'agit d'un accompagnement pour le montage, le suivi et l'évaluation, la recherche de financements, la mise en relation avec des partenaires, et la médiation. Ces porteurs de projets peuvent être des collectivités territoriales ou des associations. Dans ce cadre, un accompagnement des financeurs des programmes peut être effectué par certaines agences.

- 3) Actions dans le cadre du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes (NSEJ)

Les agences n'ont pas toutes le même niveau d'intervention : une seule agence est labellisée réseau Territoire Environnement Emploi, d'autres sont membres du comité de pilotage de ce réseau. Ces réseaux, s'ils se sont initialement créés dans le cadre du dispositif NSEJ, travaillent aujourd'hui sur les filières d'activités, la professionnalisation des salariés et la reconnaissance des métiers de l'environnement.

Les agences participent quasiment toutes avec des degrés d'implication divers, aux travaux concernant les questions liées à la professionnalisation et la pérennisation des activités et emplois créés dans le domaine de l'environnement (missions d'ingénierie régionales, missions d'études spécifiques, production de fiches techniques, de bulletins et journaux, définition de référentiels d'activités régionaux, d'identités professionnelles, mobilisation des acteurs, analyse de filières d'activités...)

En effet, selon les agences, ces interventions peuvent concerner tous les secteurs de l'environnement ou être limitées à un domaine d'activité spécifique (maîtrise de l'énergie, gestion de l'eau), et concernent soit uniquement des actions de formation et d'informations auprès des jeunes, ou bien y associent également un accompagnement de proximité des employeurs.

Des actions de valorisation et de promotion des activités innovantes sont menées à travers la réalisation d'études, l'organisation de rencontres régionales, la diffusion de documents de communication.

- 4) Travaux sur les formations et les métiers de l'environnement

Les travaux de certaines agences portent sur :

- la réalisation de guides des formations et des métiers de l'environnement (recensement des formations, analyse de données et des problématiques, diffusion,...)
- sur la mise en place de salon relatifs à la formation en environnement
- la définition d'une offre de formation adaptée aux besoins des employeurs

II. Lutte contre la précarité et logement social

Les actions menées ont pour objectif de prévenir les impayés d'énergie, d'eau, et de loyers en diminuant les charges supportées par les familles en situation de précarité, et en les aidant à maîtriser leurs consommations d'énergie ; la prise en compte de la qualité environnementale dans la gestion, rénovation et construction de logements sociaux est également un axe d'intervention pour favoriser le développement de la maîtrise des charges. Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Formation ponctuelle des travailleurs sociaux en matière de maîtrise d'énergie ;
- Réalisation de guide pratique sur les économies d'énergie dans la maison ;
- Création, animation et formation d'un réseau de personnes Chargées de la Maîtrise des Charges et de la Qualité Environnementale dans les organismes de logement social ;
- Rédaction de cahiers des charges pour la construction de logements répondant à des objectifs de fonctionnalités et de performances énergétiques.

Les actions des agences peuvent aussi se décliner en une aide au montage de projets dans ce domaine ou le développement d'actions sur un territoire.

III. Autres actions de solidarité développées par les agences dans une perspective de développement durable

1) Actions de solidarité ville campagne

Une seule agence a développé ce type d'intervention à travers une approche éco-citoyenne, en s'appuyant sur les Parcs Naturels Régionaux existants en organisant notamment :

- Des échanges scolaires entre des classes de collèges classés en Zone Educative Prioritaire et de collèges situés en milieu rural ;
- Des journées découverte du milieu naturel à destination des enfants de 6 à 12 ans des quartiers en difficulté et des mères de famille ;
- L'aménagement d'un parc situé dans un quartier urbain par des agents d'entretien de l'espace du PNR, hébergés chez l'habitant ;
- Des chantiers de vacances de rénovation du patrimoine rural par des jeunes des quartiers.

2) Actions de solidarité entre personnes

L'intervention des agences dans ce domaine peut être décliné sous deux axes :

- L'aide au montage de projet dont l'objectif est d'aider à recréer du lien social entre individus en prenant comme support l'environnement (exemple : jardins solidaires ou jardins familiaux, actions de gestion des déchets dans les quartiers difficiles,...) ;
- La constitution de groupes techniques de réflexion sur des actions à mener pour développer la solidarité entre les individus, les familles et les générations : insertion sociale des personnes, développement de l'éco-mobilité scolaire, etc.

3) La sensibilisation au commerce équitable

Quelques agences commencent à initier ce type d'actions à travers :

- Des achats de thé et café issus du commerce équitable pour la consommation en interne ou lors de manifestation ;
- L'élaboration de guide de sensibilisation à une consommation respectueuse de l'environnement à destination du grand public ;
- L'organisation de journée technique de formation à destination des fonctionnaires territoriaux et des élus lors de la semaine du développement durable ;
- La participation à des groupes de travail notamment sur les achats durables.